



Assemblée générale Conseil de sécurité

UN LIBRARY

JUN 15 1982

UN/SA COLLECTION

Distr.  
GENERALE

A/37/282

S/15209

14 juin 1982

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-septième session  
Point 34 de la liste préliminaire\*  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-septième année

Lettre datée du 10 juin 1982, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le communiqué de presse ci-après, publié le 8 juin 1982, relatif à la situation prévalant actuellement au Liban :

"Le Conseil militaire suprême et le gouvernement sont profondément préoccupés par les événements tragiques qui se déroulent actuellement au Liban du fait des actes de guerre entrepris par Israël.

Ces actes constituent une grave violation de l'intégrité et de la souveraineté de l'Etat libanais et une agression barbare contre les populations de ce pays. Devant ces faits inacceptables, le Conseil militaire suprême et le gouvernement réaffirment le soutien du Niger au peuple libanais martyr et son attachement au respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'unité du Liban. Ils réaffirment également leur conviction que toute solution durable à la crise du Moyen-Orient passe obligatoirement par la reconnaissance du droit inaliénable du peuple palestinien à l'établissement sur le sol de sa patrie d'un Etat sous la direction de l'OLP, son seul et unique représentant."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de la liste préliminaire, ainsi que du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Idé OUMAROU